PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

6 June 1991 **Doc. 6454**

REPORT

expressing an opinion on the programme-budget for the operational expenditure of the Assembly in 1992

(Rapporteur : Mr PINI, Switzerland, Radical Democrat)

Summary

Every year the Assembly is required to present an opinion to the Committee of Ministers putting forward duly justified proposals relating to the budget estimates in respect of the operational expenditure of the Assembly the following year.

In a particularly eventful political context the Assembly has decided to continue and intensify the project for co-operation with the countries of Central and Eastern Europe which it put forward in 1991, and which is based on a series of activities designed to provide a practical response to increasing requests from those countries. This project respects the policy guidelines laid down by the Committee of Ministers at their extraordinary meeting in Madrid on 21 February 1991.

The opinion also mentions the Assembly's other priorities, namely matching its human and material resources to the needs and challenges which face it at the present time.

I. Draft opinion

1. The Assembly attached to its budgetary requests for 1991 a practical and detailed project for co-operation with the countries of Central and Eastern Europe.

2. This project, which is still valid, must be continued and intensified in 1992. It covers, *inter alia*, the following forms of co-operation with the countries in question :

i. the organisation of a debate on security and co-operation in Europe ;

ii. the organisation of the Conference of European Speakers and Presidents of Parliament ;

iii. the organisation of *ad hoc* conferences in the countries of Central and Eastern Europe ;

iv. parliamentary committee meetings in those countries ;

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

6 juin 1991 **Doc. 6454**

RAPPORT

portant avis sur le budget-programme relatif au fonctionnement de l'Assemblée en 1992

(Rapporteur : M. PINI, Suisse, radical-démocrate)

Résumé

Chaque année, l'Assemblée est appelée à présenter un avis au Comité des Ministres dans lequel elle formule des propositions, dûment motivées, concernant les prévisions budgétaires relatives au fonctionnement de l'Assemblée pour l'année suivante.

Dans un contexte politique particulièrement riche en événements, l'Assemblée a décidé de poursuivre et d'approfondir le projet en matière de coopération avec les pays d'Europe centrale et de l'Est, qu'elle avait présenté en 1991 et qui s'articule en une série d'activités dont l'objectif est d'apporter une réponse concrète aux demandes accrues de la part de ces pays. Ce projet est, par ailleurs, conforme aux orientations exprimées par le Comité des Ministres réuni à Madrid en réunion extraordinaire le 21 février 1991.

L'avis mentionne également les autres priorités de l'Assemblée, à savoir l'adéquation de ses ressources humaines et matérielles aux besoins et défis auxquels elle doit faire face dans la période actuelle.

I. Projet d'avis

1. L'Assemblée avait assorti ses demandes budgétaires pour 1991 d'un projet concret et détaillé de coopération avec les pays d'Europe centrale et de l'Est.

2. Ce projet, qui reste valable, doit être poursuivi et approfondi en 1992. Il comprend notamment les modalités suivantes de coopération avec lesdits pays :

i. organisation d'un débat sur la sécurité et la coopération en Europe ;

ii. organisation de la Conférence européenne des présidents de parlement ;

iii. organisation de conférences *ad hoc* dans les pays d'Europe centrale et de l'Est ;

iv. réunions des commissions parlementaires dans ces pays ;

v. the training of young parliamentarians;

vi. the training of the staff of Central and East European parliaments;

vii. official visits by members of the Assembly to those countries;

viii. meetings planned within the context of the Strasbourg Conference;

ix. support for the International Institute for Democracy.

3. On the whole, the Committee of Ministers has responded favourably to the requests set out in Assembly Opinion No. 152 (1990) on the programme-budget for the operational expenditure of the Assembly in 1991.

4. The conclusions of the Chair of the Committee of Ministers' extraordinary meeting in Madrid on 21 February 1991 reflect the importance which the governments attach to the assistance and co-operation programmes for the countries of Central and Eastern Europe, particularly where training is concerned.

5. These conclusions also emphasise the contribution which the Assembly must be able to give to the CSCE process.

6. The Assembly is grateful that the Committee of Ministers has recently created two A2/A3 posts for committee secretaries, using a supplementary budget for that purpose.

7. It is precisely these concerns which inform the Assembly's proposals for 1992; its priorities are:

i. consolidating and increasing the resources it needs to make an effective contribution to dialogue and co-operation with the countries of Central and Eastern Europe for the purpose of promoting pluralist democracy;

ii. such staffing adjustments as are considered necessary for the proper functioning of the Office of the Clerk of the Assembly;

iii. the modernisation of its equipment (computerisation and office automation).

*
* *

As in previous years, the Assembly's opinion is in two parts:

i. a table of requested increases in 1992 compared with initial appropriations for 1991;

ii. detailed explanations of the changes requested.

In the second part, the Assembly also recapitulates the procedure for preparing its opinion and states its budgetary priorities for 1992 (foreword).

v. formation de jeunes parlementaires;

vi. formation du personnel des assemblées de l'Europe centrale et de l'Est;

vii. missions des membres de l'Assemblée dans ces pays;

viii. réunions prévues dans le cadre de la Conférence de Strasbourg;

ix. soutien à l'Institut international de la démocratie.

3. Le Comité des Ministres a donné des suites globalement positives aux demandes contenues dans l'Avis n° 152 (1990) de l'Assemblée sur le budget-programme relatif au fonctionnement de l'Assemblée en 1991.

4. Les conclusions de la présidence de la réunion extraordinaire du Comité des Ministres du 21 février 1991 à Madrid témoignent de l'importance que les gouvernements attachent aux programmes d'assistance et de coopération avec les pays d'Europe centrale et de l'Est, notamment en ce qui concerne la formation.

5. Les conclusions susmentionnées soulignent également la contribution que l'Assemblée doit être à même d'apporter au processus de la CSCE.

6. L'Assemblée est reconnaissante au Comité des Ministres pour avoir créé récemment dans le cadre d'un budget supplémentaire deux postes de secrétaire de commission de grade A2/A3.

7. L'Assemblée inscrit ses propositions pour 1992 dans le droit fil de ces préoccupations; elle attache une attention prioritaire à:

i. la consolidation et l'accroissement des moyens qui lui permettent de contribuer efficacement au dialogue et à la coopération avec les pays d'Europe centrale et de l'Est dans le domaine du développement de la démocratie pluraliste;

ii. l'adaptation du cadre des emplois du Greffe de l'Assemblée aux nécessités de son fonctionnement;

iii. la modernisation de son équipement informatique et bureautique.

*
* *

Comme les années précédentes, l'avis de l'Assemblée comportera deux parties:

i. un tableau récapitulatif des demandes de modification de crédits pour 1992 par rapport aux crédits initiaux ouverts pour 1991;

ii. une justification détaillée des modifications demandées.

Dans la deuxième partie, l'Assemblée rappellera également la procédure régissant l'élaboration de son avis et indiquera les priorités budgétaires pour 1992 (note liminaire).

A. Table of requested increases in real terms for 1992 compared with initial appropriations for 1991

A. Tableau récapitulatif des demandes d'augmentation de crédits en termes réels pour 1992 par rapport aux crédits initiaux ouverts pour 1991

VOTE III of the ordinary budget — Expenditure of the Assembly TITRE III du budget ordinaire — Dépenses relatives à l'Assemblée	*Appropriations for 1991* Crédits ouverts au budget de 1991	*Changes in real terms proposed for 1992* Modifications en termes réels proposées pour 1992
	FF	FF
HEAD 3.1 — Staff CHAPITRE 3.1 — Dépenses de personnel		
Sub-heads / Articles		
3101 - *Salary, allowances and social charges of the Clerk of the Assembly* Rémunération, indemnités et charges sociales du Greffier de l'Assemblée	925 000	
3102 - *Remuneration of staff recruited on established posts* Rémunération du personnel recruté sur le cadre des emplois permanents	22 648 000	
3102 *bis* - *Staffing changes requested in the Office of the Clerk* Modifications demandées pour le cadre des emplois du Greffe		+ 1 245 000
3103 - *Recruitment, arrival and departure expenses, home leave* Frais de recrutement, à l'arrivée et au départ — Congés dans le pays d'origine	161 000	
3104 - *Overtime — Statutory and other allowances* Heures supplémentaires — Indemnités statutaires et autres	91 000	
3105 - *Remuneration and accessory charges of temporary conference staff* Rémunération et charges accessoires du personnel temporaire de conférence	13 033 000	+ 500 000
3106 - *Provision for cost-of-living allowance and other adjustments to remuneration* Provision pour vie chère et autres ajustements de la rémunération	2 102 000	
TOTAL HEAD 3.1 TOTAL DU CHAPITRE 3.1	38 960 000	+ 1 745 000
HEAD 3.2 — Allocation to the Assembly's political groups CHAPITRE 3.2 — Dotation des groupes politiques de l'Assemblée		
3201 - *Allocation to the Assembly's political groups* Dotation des groupes politiques de l'Assemblée	2 167 000	
TOTAL HEAD 3.2 TOTAL DU CHAPITRE 3.2	2 167 000	

VOTE III — Expenditure of the Assembly TITRE III — Dépenses relatives à l'Assemblée	*Appropriations for 1991* Crédits ouverts au budget de 1991	*Changes in real terms proposed for 1992* Modifications en termes réels proposées pour 1992
	FF	FF
HEAD 3.3 — Supplies, services and other operational expenditure CHAPITRE 3.3 — Dépenses de matériel et autres dépenses de fonctionnement		
Sub-heads / Articles		
3301 - *Publishing and printing* Publications et impressions	1 713 000	
3302 - *Representational, travelling and subsistence expenses of the President of the Assembly* Dépenses de représentation, frais de déplacement et de séjour du Président de l'Assemblée	425 000	+ 50 000
3303 - *Expenditure pertaining to the Private Office of the President of the Assembly* Dépenses du Cabinet du Président de l'Assemblée	216 000	+ 100 000
3304 - *Representational expenditure, other official expenditure and travelling expenses of members of the Assembly* Dépenses de représentation, frais de fonction et de déplacement des membres de l'Assemblée	590 000	+ 200 000
3305 - *Official journeys* Frais de mission	1 183 000	+ 500 000
3306 - *Expenses for inviting parliamentary delegations of non-member states* Dépenses d'accueil de délégations parlementaires d'Etats non membres	96 000	
3307 - *Consultation of experts* Consultation d'experts	398 000	
3308 - *Organisation of* ad hoc *conferences* Organisation de conférences *ad hoc*	1 042 000	+ 200 000
3309 - *Strasbourg Conference* Conférence de Strasbourg	500 000	+ 500 000
3310 - *Other expenditure not specifically provided for in this vote* Autres dépenses non spécialement prévues au présent titre	100 000	+ 100 000
3311 - *Modernisation of the Assembly's equipment (computerisation and office automation)* Modernisation de l'équipement de l'Assemblée (informatisation et bureautique)	t.e.	p.m.
3312 - *Europe Prizes* Prix européens	206 000	+ 200 000
TOTAL HEAD 3.3 TOTAL DU CHAPITRE 3.3	6 469 000	+ 1 850 000
TOTAL VOTE III TOTAL DU TITRE III	47 596 000	+ 3 595 000

VOTE IX — Contacts and co-operation with Central and Eastern European countries TITRE IX — Contacts et coopération avec les pays d'Europe centrale et de l'Est	*Appropriations for 1991* Crédits ouverts au budget de 1991	*Changes in real terms proposed for 1992* Modifications en termes réels proposées pour 1992
	FF	FF
HEAD 9.2 — Parliamentary activities CHAPITRE 9.2 — Activités parlementaires		
Sub-head / Article		
9201 - *Programme of interparliamentary co-operation* Programme de coopération interparlementaire	1 043 000	+ 400 000
a. Colloquies Colloques		
b. Training of young parliamentarians Formation de jeunes parlementaires		
c. Training of parliamentary administrative staff Formation du personnel administratif des parlements		
TOTAL HEAD 9.2 (Vote IX) TOTAL DU CHAPITRE 9.2 (Titre IX).	1 043 000	+ 400 000

B. Detailed explanations of the changes requested in real terms

Foreword

The Assembly is called upon, as it is every year, to give its opinion on Vote III of the Ordinary Budget of the Council of Europe, that is, the part of the draft budget dealing with the appropriations pertaining to its operation. The appropriations pertaining to facilities, supplies and equipment do not come under this vote.

The increases requested for 1992 should be regarded as increases in real terms over the Assembly's appropriations for 1991. As in previous years, the Assembly is leaving it to the Secretariat's administrative departments to assess in due course the adjustments that are being or will be made to 1991 appropriations as a result of changes in salary scales, the implications of such changes for 1992 and the provisions that need to be made for salary adjustments in 1992. Similarly, it will be up to the Secretary General to adjust the other appropriations for inflation.

The amounts of the appropriations requested by the Assembly for 1992 will thus be determined by the total appropriations allocated to the Assembly for 1991 (including any additional appropriations allocated in the course of the year) plus:

B. Justification détaillée des modifications demandées en termes réels

Note liminaire

Comme chaque année, l'Assemblée est appelée à donner son avis sur le titre III du budget ordinaire du Conseil de l'Europe, c'est-à-dire la partie du projet de budget qui concerne les crédits relatifs à son fonctionnement. Les crédits relatifs aux installations, fournitures et matériels n'entrent pas dans ce titre.

Les augmentations demandées pour 1992 doivent s'entendre comme des augmentations en termes réels par rapport aux crédits alloués à l'Assemblée pour 1991. Comme les années précédentes, l'Assemblée laisse aux services administratifs du Secrétariat le soin d'évaluer le moment venu les ajustements de crédits en cours ou à intervenir pour 1991 à la suite des modifications du barème des rémunérations, leurs conséquences pour 1992, ainsi que les provisions à inscrire pour les ajustements des rémunérations en 1992. De même, il appartiendra au Secrétaire Général de procéder à l'actualisation des autres crédits.

Le montant des crédits demandés par l'Assemblée pour 1992 sera ainsi déterminé par le total des crédits ouverts à l'Assemblée pour 1991 (y compris les crédits supplémentaires qui seraient accordés en cours d'année) auxquels s'ajouteront:

— the increases in real terms requested in this opinion;

— the technical adjustments made by the Secretariat.

The Assembly's priorities are:

— consolidating and increasing the resources which it needs to contribute effectively to dialogue and co-operation with the countries of Central and Eastern Europe for the purpose of promoting pluralist democracy;

— such staffing adjustments as are considered necessary for the proper functioning of the Office of the Clerk of the Assembly;

— the modernisation of its facilities (computerisation and office automation).

Analysis of the various estimates by budgetary item

HEAD 3.1 — Staff

Sub-head 3101 — Salary, allowances and social charges of the Clerk of the Assembly

Sub-head 3102 — Remuneration of staff recruited on established posts

This appropriation covers the basic salaries, allowances (both non-recurring and periodic) and social insurance of the staff of the Office of the Clerk, which comprises the following fifty-three posts:

— one A7 post;
— two A6 posts;
— three A5 posts;
— thirteen A4 posts;
— nine A2/A3 posts;
— three B5 posts;
— four B4 posts;
— sixteen B3 posts;
— two B2 posts.

Sub-head 3102 *bis* — Staffing changes requested in the Office of the Clerk

Estimates for 1992:

Creation of one A5 post	562 000 FF
Creation of one A2/A3 post	358 000 FF
Creation of one B5 post	280 000 FF

Upgradings:

— one A4 post to A5	23 000 FF
— one A3 post to A4	22 000 FF

— les augmentations en termes réels demandées dans le présent avis;

— les ajustements techniques effectués par le Secrétariat.

L'Assemblée attache une attention prioritaire:

— à la consolidation et à l'accroissement des moyens qui lui permettent de contribuer efficacement au dialogue et à la coopération avec les pays d'Europe centrale et de l'Est dans le domaine du développement de la démocratie pluraliste;

— à l'adaptation du cadre des emplois du Greffe de l'Assemblée aux nécessités de son fonctionnement;

— à la modernisation de son équipement informatique et bureautique.

Analyse des évaluations en fonction de la nomenclature du budget

CHAPITRE 3.1 — Dépenses de personnel

Article 3101 — Rémunération, indemnités et charges sociales du Greffier de l'Assemblée

Article 3102 — Rémunération du personnel recruté sur le cadre des emplois permanents

Ce crédit est destiné au paiement des traitements de base, des indemnités et allocations à caractère périodique, des autres indemnités ainsi que des assurances sociales du personnel affecté au Greffe de l'Assemblée, soit cinquante-trois postes se répartissant comme suit:

— un poste A7;
— deux postes A6;
— trois postes A5;
— treize postes A4;
— neuf postes A2/A3;
— trois postes B5;
— quatre postes B4;
— seize postes B3;
— deux postes B2.

Article 3102 *bis* — Modifications demandées pour le cadre des emplois du Greffe de l'Assemblée

Crédits demandés pour 1992:

Création d'un poste A5	562 000 FF
Création d'un poste A2/A3	358 000 FF
Création d'un poste B5	280 000 FF

Reclassement:

— un A4 en A5	23 000 FF
— un A3 en A4	22 000 FF

Comments

a. *Creation of one A5 post*

The extension of the Assembly's activities over a far wider geographical area, the intensification of co-operation with the countries of Central and Eastern Europe, and the substantial increase in administrative and managerial work call for optimum use of human resources and necessitate a structural re-organisation of the Office of the Clerk. The effectiveness of the Assembly's work and the consistency needed in the implementation of its programmes of activities depend on the ability of the Office of the Clerk to carry through these efforts to a successful conclusion. To that end, it seems highly desirable that, like the majority of the Secretariat's operational directorates, the Office of the Clerk of the Assembly should have a central division comprising at least a Head of Division (A5), an Administrative Assistant (B5) and a Secretarial Assistant (B3).

In view of budget constraints, the Assembly is asking, in the 1992 budget, for the creation of one A5 post and one B5 post.

The holder of the A5 post, who would be in charge of the central division, would not only be responsible for supervising the activities currently assigned to the central unit, but would also assist the Clerk and Deputy Clerk in all matters relating to management of the Assembly's human and financial resources. He/she would thus be called upon to deal with the various problems to which the implementation of the budget and the management of a larger staff (53 posts as compared with 49 in the previous financial year) may give rise. Lastly, this member of staff would be assigned duties relating to the organisation and administrative co-ordination of the Assembly' thirteen permanent committees (planning of meetings, practical organisation, interpreting, official journeys etc.) and, when necessary, would have to propose the most appropriate solutions for achieving optimum and rational use of existing resources.

b. *Creation of one A2/A3 post (committee secretary)*

The accession of Hungary in 1990, and the accession of the Czech and Slovak Federal Republic and, probably, Poland in 1991 are welcome developments, and bear witness to our Organisation's dynamism, but they also raise certain problems for the functioning of the Assembly. It should be remembered that the accession of a new state brings a general increase in the workload of the Office of the Clerk, and particularly the workload of the committee secretariats. This is essentially due to:

— the increase in the number of representatives and substitutes;

Observations

a. *Création d'un poste A5*

L'accroissement des activités de l'Assemblée sur un champ géographique beaucoup plus large, l'intensification de la coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale, et l'augmentation importante des tâches administratives et de gestion requièrent une utilisation optimale des ressources humaines et rendent nécessaire une restructuration du Greffe. En effet, l'efficacité du travail de l'Assemblée et la cohérence dans la mise en œuvre de ses programmes d'activités dépendent de la capacité du Greffe à mener à bien ces efforts. A cette fin, il apparaît hautement souhaitable qu'à l'instar de la majorité des directions opérationnelles du Secrétariat, le Greffe de l'Assemblée soit doté d'une division centrale, composée au moins d'un chef de division (A5), d'un agent administratif (B5) et d'une assistante (B3).

En raison des contraintes budgétaires, l'Assemblée demande dans le cadre du budget 1992 la création d'un poste A5 et d'un poste B5.

L'agent de grade A5 qui serait placé à la tête de la division centrale serait chargé non seulement de la supervision des activités actuellement confiées à l'unité centrale, mais il assisterait également le Greffier et le Greffier adjoint dans toutes les matières relevant de la gestion des ressources humaines et financières de l'Assemblée. Il serait ainsi appelé à traiter les différents problèmes que peut rencontrer la mise en œuvre du budget, tout comme la gestion d'un personnel plus important en nombre (53 postes contre 49 pour l'exercice précédent). Enfin, cet agent se verrait assigné des tâches d'organisation et de coordination administrative des treize commissions permanentes de l'Assemblée (planification des réunions, organisation matérielle, interprétation, missions...) et devrait proposer, en cas de besoin, les solutions les plus adéquates en vue d'une exploitation optimale et rationnelle des ressources existantes.

b. *Création d'un poste A2/A3 (secrétaire de commission)*

L'adhésion de la Hongrie en 1990 et les adhésions de la République fédérative tchèque et slovaque, et probablement de la Pologne en 1991 constituent des événements heureux qui témoignent du dynamisme de notre Organisation, mais en même temps posent un certain nombre de problèmes pour le fonctionnement de l'Assemblée. En effet, il convient de rappeler que l'adhésion d'un nouvel Etat accroît les tâches du Greffe de l'Assemblée à tous les niveaux et notamment pour le secrétariat des commissions. Ce surcroît de travail résulte en particulier:

— de l'augmentation du nombre des Représentants et des Suppléants;

— the increase in the number of initiatives taken by the parliamentarians and political groups;

— the necessity for the Secretariat to extend its research into a very wide range of fields (political, economic, cultural, social, scientific, legal, etc.).

Moreover, to facilitate contacts with the new member states and cope with the language difficulties of some of their parliamentarians, there should ideally be at least one A-grade staff member in the Office of the Clerk for each of those countries.

It should also be said that the Office of the Clerk has for many years had staffing difficulties. The Assembly's "main" committees should be able to rely on the full-time services of two staff members (one A4 and one A2/A3). This is not, however, the case for most of them, including the Political Affairs Committee, the Committee on Economic Affairs and Development, the Committee on Legal Affairs and Human Rights, and the Social, Health and Family Affairs Committee. The accession of three new states might thus provide an opportunity to put this right.

The Assembly is grateful that the Committee of Ministers has recognised these requirements by recently creating two A2/A3 posts for Committee secretaries, using a supplementary budget for that purpose. It hopes that a third A2/A3 post can be created in 1992 to take into account Poland's accession.

c. *Creation of one B5 post (administrative assistant)*

As part of the structural re-organisation of the Office of the Clerk referred to in sub-paragraph *a* above, the creation of a B5 post would meet the following requirements: its holder would be essentially responsible for technical and material organisation of the conferences, colloquies and symposia which are becoming increasingly frequent as interparliamentary co-operation with the countries of Central and Eastern Europe develops.

The holder of this post would also be responsible for preparation of the summer meetings which are held every year in a different member state. He/she would also help to prepare the Strasbourg Conference, which is held every four years, and the regional conferences which are held in the intervals. Most of these activities take place away from Strasbourg, which adds to the Secretariat's organisational work and calls for specialisation on the part of at least one staff member in the Office of the Clerk.

— du développement des initiatives prises par les parlementaires et les groupes politiques;

— de la nécessité pour le Secrétariat d'élargir le champ de ses recherches dans les domaines les plus variés (politique, économique, culturel, social, scientifique, juridique et autres).

Par ailleurs, pour faciliter les contacts avec les nouveaux pays membres et faire face aux difficultés linguistiques que connaissent un certain nombre de leurs parlementaires, il serait hautement souhaitable qu'il y ait au Greffe au moins un agent de grade A pour chacun de ces pays.

Il faut ajouter à cela que le Greffe connaît depuis longtemps des difficultés en matière d'effectifs. Les «grandes» commissions de l'Assemblée devraient disposer de deux agents (un A4 et un A2/A3) à temps complet. Or, tel n'est pas le cas pour la plupart de ces commissions, notamment pour la commission des questions politiques et celles des questions économiques et du développement, des questions juridiques et des droits de l'homme, des questions sociales, de la santé et de la famille. L'adhésion de trois nouveaux Etats pourrait donc être l'occasion de remédier à cette situation.

L'Assemblée est reconnaissante au Comité des Ministres d'avoir reconnu ces exigences en créant récemment, par le biais d'un budget supplémentaire, deux postes de secrétaire de commission de grade A2/A3. Elle formule l'espoir que la création d'un troisième poste de grade A2/A3 puisse intervenir en 1992 au titre de l'adhésion de la Pologne.

c. *Création d'un poste B5 (assistant administratif)*

Dans le cadre de la restructuration du Greffe dont il est question dans le sous-paragraphe *a* ci-dessus, la création d'un poste B5 répondrait aux besoins suivants: son titulaire serait plus précisément chargé de l'organisation technique et matérielle des conférences, colloques et symposiums dont le nombre s'est notablement accru du fait du développement de la coopération interparlementaire avec les pays d'Europe centrale et orientale.

Le titulaire de ce poste serait également chargé de la préparation des réunions d'été qui se déroulent chaque année dans un autre Etat membre; il prêterait aussi son concours à la préparation de la Conférence de Strasbourg qui se réunit tous les quatre ans ainsi que des conférences régionales qui sont organisées dans l'intervalle. La plupart de ces activités se déroulent en dehors de Strasbourg, ce qui alourdit le travail d'organisation du Secrétariat et rend nécessaire la spécialisation d'au moins un agent du Greffe.

d. *Upgrading of one A4 post to A5*

The Head of the Private Office of the President of the Assembly currently holds an A4 post. This classification no longer seems commensurate either with the extent of his tasks — which have increased with the President's growing involvement in running the Assembly's affairs — or with the high level contacts which he is expected to maintain when travelling officially on the President's behalf. Comparison with similar duties in national parliaments and international parliamentary assemblies also indicates that the present grade is no longer in line with the nature of the post. For all these reasons, the Assembly requests upgrading to A5.

e. *Upgrading of one A2/A3 to A4*

Since 1981, the Assembly has been arguing, on grounds of equity and non-discrimination, that the secretaries of the thirteen permanent committees should all have the same grade, A4. In the past, the Committee of Ministers has responded favourably to the Assembly's requests in this area. Regrettably, there were no further upgradings in 1991. The Assembly hopes that the Committee of Ministers will agree to upgrading one A3 post to A4 from 1 January 1992.

Sub-head 3103 — Recruitment, arrival and departure expenses, home leave

Sub-head 3104 — Overtime — Statutory and other allowances

Sub-head 3105 — Remuneration and accessory charges of temporary conference staff

Increase requested for 1992 : 500 000 FF.

The increase approved by the Committee of Ministers under this sub-head in 1991 fell short of that requested by the Assembly. Realising the need for budgetary rigour, the Assembly is requesting a minimum increase of 500 000 FF, with a view to realising the three following objectives :

a. To hold the Conference of European Speakers and Presidents of Parliament (including the European Parliament), hosted by the President of the Parliamentary Assembly. This Conference will last two days and is scheduled for the second half of February 1992.

(Estimated increase : 250 000 FF)

d. *Reclassement d'un poste A4 en A5*

Le chef de cabinet du Président de l'Assemblée occupe actuellement un poste de grade A4. Cette classification ne semble plus correspondre ni à l'ampleur de ses tâches — qui ont évolué de pair avec l'engagement croissant du Président dans la conduite des affaires de l'Assemblée — ni au niveau des relations qu'il doit entretenir dans le cadre des missions que lui confie le Président. En outre, la référence aux fonctions analogues à la fois au sein des parlements nationaux et des assemblées parlementaires internationales indique que le grade actuel n'est plus adapté à la nature du poste. Pour l'ensemble de ces motifs, l'Assemblée en demande le reclassement en A5.

e. *Reclassement d'un poste A2/A3 en A4*

L'Assemblée a fait valoir depuis 1981 que les secrétaires titulaires de ses treize commissions permanentes devaient être placés sur un pied d'égalité au grade A4. Elle a invoqué à cet égard des arguments d'équité et de non-discrimination. Le Comité des Ministres a, par le passé, répondu favorablement aux demandes de l'Assemblée dans ce domaine. Malheureusement, aucun nouveau reclassement n'est intervenu dans le cadre de l'exercice 1991. L'Assemblée espère que le Comité des Ministres acceptera le reclassement d'un poste A3 en A4 avec effet au 1er janvier 1992.

Article 3103 — Frais de recrutement, à l'arrivée et au départ — Congés dans le pays d'origine

Article 3104 — Heures supplémentaires — Indemnités statutaires et autres

Article 3105 — Rémunération et charges accessoires du personnel temporaire de conférence

Crédit supplémentaire demandé pour 1992 : 500 000 FF

Cet article a été augmenté par le Comité des Ministres en 1991 dans une mesure inférieure aux demandes de l'Assemblée. Cette dernière, consciente des impératifs de rigueur budgétaire, demande une augmentation minimale de 500 000 FF, destinée à lui permettre d'atteindre les trois objectifs suivants :

a. Organiser la Conférence européenne des présidents de parlement (y compris le Parlement européen), à l'invitation du Président de l'Assemblée parlementaire. Cette conférence durera deux jours et est prévue pour la deuxième moitié de février 1992.

(Dépense supplémentaire prévue : 250 000 FF)

This is an enlarged version of the Conference of Presidents and Speakers of the parliaments of Council of Europe member states, which has been meeting at two-yearly intervals in various European capitals since 1975, and which corresponds to the meetings of the parliaments of the Twelve. The choice of the Council of Europe to host the enlarged Conference is dictated by the role which it plays in pan-European relations.

b. To permit the holding of a meeting on security and co-operation in Europe in 1992. This would mark a continuation of the meetings held in 1990 and 1991.

(Estimated increase: 150 000 FF)

c. To enable Assembly committees to meet more frequently in countries which have recently acceded to the Council of Europe and countries with special guest status. These meetings would allow the committees to discuss themes of common interest in their respective areas with their opposite numbers in those countries. It is also important that the expectations of parliaments in those countries should not be disappointed.

(Estimated increase: 100 000 FF)

Sub-head 3106 — Provision for cost-of-living allowance and other adjustments to remuneration

The Assembly proposes that the 1992 appropriations for Sub-Heads 3103, 3104 and 3106 be kept at the same level in real terms as in 1991.

HEAD 3.2 — Allocation to the Assembly's political groups

In view of the increase of 500 000 FF in real terms approved by the Committee of Ministers in 1991, the Assembly merely requests that the sum be adjusted for inflation in 1992.

Budgetary package

It should be borne in mind that the appropriations under the following sub-heads have been voted since 1975 in the form of a lump sum. The various amounts in this package may subsequently be altered under Article 31 of the Financial Regulations.

The budgetary package covers the following items:

Il s'agit de l'élargissement de la Conférence des présidents des parlements des Etats membres du Conseil de l'Europe, conférence qui se réunit depuis 1975 tous les deux ans dans une capitale différente et qui constitue le pendant des réunions des parlements des Douze. Le Conseil de l'Europe a été choisi pour accueillir la conférence élargie en raison du rôle qu'il joue dans le contexte des relations paneuropéennes.

b. Permettre la tenue d'un débat en 1992 sur la sécurité et la coopération en Europe, débat qui serait la prolongation de ceux qui ont eu lieu en 1990 et 1991.

(Dépense supplémentaire prévue: 150 000 FF)

c. Permettre aux commissions de l'Assemblée de tenir un plus grand nombre de réunions dans les pays qui viennent d'adhérer au Conseil de l'Europe, ainsi que dans les pays dotés du statut d'invité spécial. Ces réunions offriraient aux commissions de l'Assemblée la possibilité de débattre avec leurs homologues de ces pays sur des thèmes d'intérêt commun dans le champ de compétence des différentes commissions. Il s'agit également de ne pas décevoir les attentes des parlements de ces pays.

(Dépense supplémentaire prévue: 100 000 FF)

Article 3106 — Provision pour vie chère et autres ajustements de la rémunération

L'Assemblée propose que les crédits pour les articles 3103, 3104 et 3106 soient maintenus en termes réels en 1992 au même niveau que pour 1991.

CHAPITRE 3.2 — Dotation des groupes politiques de l'Assemblée

Tenant compte de l'augmentation de 500 000 FF en termes réels accordée par le Comité des Ministres pour l'exercice 1991, l'Assemblée se limite à demander pour 1992 l'actualisation de ces crédits.

Enveloppe budgétaire

Il convient de rappeler que depuis 1975 les crédits prévus dans les articles qui suivent sont votés sous la forme d'un crédit global. Toute modification ultérieure de la dotation des différents postes à l'intérieur de cette enveloppe peut être effectuée dans le cadre de l'article 31 du Règlement financier.

L'enveloppe budgétaire couvre les prévisions suivantes:

Sub-head 3301 — Publishing and printing

Sub-head 3302 — Representational, travelling and subsistence expenses of the President of the Assembly

Increase requested for 1992: 50 000 FF.

The Conference of European Speakers and Presidents of Parliament which is to be hosted by the President of the Parliamentary Assembly in the second half of February 1992 will affect this sub-head as it will entail hospitality duties on the part of the President. An increase in real terms of 50 000 FF is needed.

Sub-head 3303 — Expenditure pertaining to the Private Office of the President of the Assembly

Increase requested for 1992: 100 000 FF.

Appropriations under this package sub-head have proved inadequate in recent years, particularly to cover official journeys by Private Office staff travelling at the President's request. The increase of 100 000 FF should remedy this situation.

Sub-head 3304 — Representational expenditure, other official expenditure and travelling expenses of members of the Assembly

Increase requested: 200 000 FF.

An increase in the number of official journeys by Rapporteurs can be expected as more reports call for visits to the countries of Central and Eastern Europe. Members of the Assembly may also be required to participate, on an *ad hoc* basis, in certain Council of Europe expert missions to these countries.

The increase of 200 000 FF in real terms constitutes a minimum.

Sub-head 3305 — Official journeys

Increase requested: 500 000 FF.

The request for increased appropriations under this sub-head is based largely on the arguments put forward under Sub-Head 3304, but also on those put forward under Sub-Head 3105 (in particular, the holding of more Assembly committee meetings in the countries of Central and East-

Article 3301 — Publications et impressions

Article 3302 — Dépenses de représentation, frais de déplacement et de séjour du Président de l'Assemblée

Crédit supplémentaire demandé pour 1992: 50 000 FF.

La Conférence européenne des présidents de parlement qui se tiendra, à l'invitation du Président de l'Assemblée parlementaire, dans la deuxième moitié de février 1992, aura des incidences sur cet article, dans la mesure où elle entraînera des devoirs d'hospitalité de la part du Président. A ces fins, une augmentation en termes réels de 50 000 FF est nécessaire.

Article 3303 — Dépenses du Cabinet du Président de l'Assemblée

Crédit supplémentaire demandé: 100 000 FF.

Les crédits inscrits sous cet article de l'enveloppe se sont révélés insuffisants durant les dernières années, notamment pour couvrir les frais de mission du personnel du Cabinet se déplaçant à la demande du Président. L'augmentation de 100 000 FF devrait permettre d'améliorer la situation.

Article 3304 — Dépenses de représentation, frais de fonction et de déplacement des membres de l'Assemblée

Crédit supplémentaire demandé: 200 000 FF.

Une augmentation du nombre des missions de rapporteurs est à prévoir en vue du nombre croissant de rapports nécessitant des déplacements dans les divers pays de l'Europe centrale et de l'Est. En outre, les membres de l'Assemblée peuvent être appelés, sur une base *ad hoc*, à participer à certaines missions d'experts du Conseil de l'Europe dans ces pays.

L'augmentation en termes réels de 200 000 FF constitue un minimum à cet égard.

Article 3305 — Frais de mission

Crédit supplémentaire demandé: 500 000 FF.

La nécessité d'augmenter les crédits ouverts à cet article s'appuie en grande partie sur les arguments invoqués pour l'article 3304, mais également sur ceux invoqués pour l'article 3105 (notamment la tenue d'un plus grand nombre de réunions des commissions de l'Assemblée dans les

ern Europe). Provision should be made for an increase in real terms of 500 000 FF.

Sub-head 3306 — Expenses for inviting Parliamentary delegations of non-member states

Sub-head 3307 — Consultation of experts

Sub-head 3308 — Organisation of *ad hoc* conferences

Sub-head 3309 — Strasbourg Conference

Increase requested: 500 000 FF.

This section of the budget was inaugurated in 1991 to finance the Strasbourg Conference, and particularly the third Conference, held in September 1991. The 1992 appropriations should:

a. allow the Assembly to finance meetings scheduled in the intervals between the Conferences (meetings of the Steering Committee and the Contact Group, organisation of regional conferences and colloquies on democracy).

b. allow the Assembly to support the International Institute for Democracy. This was established in 1988 by the Steering Committee of the Strasbourg Conference. Its purpose is to promote the development of democratic institutions and practices, and to co-ordinate and promote research in the field of pluralist democracy. The Assembly wishes to draw on the institute's services in connection with the training programmes for young parliamentarians and parliamentary administrative staff included under Vote IX. In preparing reports and organising official journeys to the countries of Central and Eastern Europe, the Assembly could also usefully consult the information which the institute is to collect on democratic developments in those countries and on national and international support initiatives.

In 1991, the Committee of Ministers felt unable to approve the grant requested for the institute. The Rapporteur takes the view that the Council of Europe as such should support the institute, which is wholly reliant at present on voluntary contributions by national parliaments. He suggests that this support might take the form of a grant in the Assembly's budget (Vote III) or another budget vote, or the secondment of two temporary staff (one A2/A3 and one B3).

pays d'Europe centrale et de l'Est). Il convient de prévoir une augmentation en termes réels de 500 000 FF.

Article 3306 — Dépenses d'accueil de délégations parlementaires d'Etats non membres

Article 3307 — Consultation d'experts

Article 3308 — Organisation de conférences *ad hoc*

Article 3309 — Conférence de Strasbourg

Crédit supplémentaire demandé: 500 000 FF.

Cette ligne budgétaire a été ouverte en 1991 pour financer la Conférence de Strasbourg et notamment les activités de la troisième conférence de septembre 1991. Dans le cadre de l'exercice 1992, il convient de:

a. permettre à l'Assemblée le financement des réunions prévues dans l'intervalle des conférences plénières (réunions du comité directeur et du groupe de contact, organisation de conférences régionales et de colloques sur la démocratie).

b. permettre à l'Assemblée d'apporter un soutien à l'Institut international de la démocratie. Ce dernier a été créé en 1988 par le Comité directeur de la Conférence de Strasbourg. Il a pour objectif de promouvoir le développement des institutions et des pratiques démocratiques ainsi que de coordonner et promouvoir la recherche dans le domaine de la démocratie pluraliste. L'Assemblée souhaite pouvoir bénéficier des services de l'institut dans le cadre des activités de formation de jeunes parlementaires et du personnel administratif des parlements prévues dans le titre IX. En outre, lors de la préparation des rapports et des missions dans les pays d'Europe centrale et de l'Est, l'Assemblée pourra utilement se prévaloir des informations que l'institut collectera sur le développement démocratique dans ces pays ainsi que sur les actions de soutien lancées aux niveaux national et international.

Le Comité des Ministres n'a pas cru pouvoir accorder en 1991 la subvention demandée pour l'institut. Le rapporteur estime que le Conseil de l'Europe devrait en tant que tel soutenir cet institut, qui actuellement ne peut exister que grâce aux contributions volontaires des parlements nationaux. Ce soutien pourrait à son avis se manifester par une subvention inscrite au budget de l'Assemblée (titre III) ou à un autre titre du budget, ou encore prendre la forme de la mise à disposition de deux agents temporaires (l'un de grade A2/A3 et l'autre de grade B3).

Sub-head 3310 — Other expenditure not specifically provided for in this vote

Increase requested: 100 000 FF.

This sub-head covers, *inter alia*, the hiring of cars and the purchase of promotional items (medals, flags, etc.). An increase of 100 000 FF in real terms would be necessary to meet the increased cost of promotional items and the expenditure entailed by the Conference of European Speakers and Presidents of Parliament, particularly as regards the hiring of cars.

Sub-head 3311 — Modernisation of the Assembly's equipment (computerisation and office automation)

Token entry.

As mentioned in the foreword to this opinion, the Assembly continues to regard the modernisation of its equipment as a matter of priority. It is therefore willing to help fund this via a lump-sum contribution to be deducted from its package.

Sub-head 3312 — Europe Prizes

Increase requested: 200 000 FF.

The increase approved in 1991 still does not allow the Assembly to finance meetings of the Selection Committee and the plaques of honour awarded to prize-winning towns. A further increase of 200 000 FF is needed for this purpose.

VOTE IX — Co-operation with the countries of Central and Eastern Europe

HEAD 9.2 — Parliamentary Activities

Sub-head 9201 — Programme of Interparliamentary Co-operation

Increase requested: 400 000 FF.

At the Assembly's request, this sub-head covers:

a. colloquies;

b. the training of young parliamentarians;

c. the training of parliamentary administrative staff.

In view of the priority which the Assembly continues to attach to ongoing dialogue and co-operation with the countries of Central and Eastern Europe and of the first positive results

Article 3310 — Autres dépenses non spécialement prévues au présent titre

Crédit supplémentaire demandé: 100 000 FF.

Cet article permet, entre autres, la location de voitures et l'achat d'objets promotionnels (médailles, drapeaux, etc.). Une augmentation de 100 000 FF en termes réels serait nécessaire pour faire face, d'une part, à l'accroissement des coûts des objets promotionnels et, de l'autre, aux frais, notamment dans le secteur de la location de voitures, qu'entraînera la Conférence européenne des présidents de parlement.

Article 3311 — Modernisation de l'équipement de l'Assemblée (informatisation et bureautique)

Pour mémoire.

Comme il a été indiqué dans la note liminaire au présent avis, l'Assemblée continue à attacher une attention prioritaire à la modernisation de son équipement. Elle est donc disposée à s'y associer pour une participation forfaitaire à prélever sur son enveloppe si l'état de ses crédits le permet.

Article 3312 — Prix européens

Crédit supplémentaire demandé: 200 000 FF.

L'augmentation accordée pour l'exercice 1991 ne permet pas encore à l'Assemblée de prendre en charge les réunions du jury et les plaquettes d'honneur décernées aux villes lauréates. Une augmentation supplémentaire de 200 000 FF serait nécessaire à ces fins.

TITRE IX — Coopération avec les pays d'Europe centrale et de l'Est

CHAPITRE 9.2 — Activités parlementaires

Article 9201 — Programme de coopération interparlementaire

Crédit supplémentaire demandé: 400 000 FF.

A la demande de l'Assemblée cet article est destiné à couvrir:

a. les colloques;

b. la formation de jeunes parlementaires;

c. la formation du personnel administratif des parlements.

Au vu de la priorité que l'Assemblée continue d'attribuer à la poursuite du dialogue et de la coopération avec les pays de l'Europe centrale et de l'Est, et au vu des premières expériences positi-

achieved in these three fields, appropriations under this sub-head should be increased by 400 000 FF in real terms.

*
* *

Comments

In addition to the requests made under Head 3.1 (staff), the Assembly requests the following increases in real terms:

— Sub-head 3302 (representational, travelling and subsistence expenses of the President of the Assembly): ..... 50 000 FF

— Sub-head 3303 (expenses of the Private Office of the President of the Assembly): ..... 100 000 FF

— Sub-head 3304 (representational expenditure, other official expenditure and travelling expenses of members of the Assembly): ..... 200 000 FF

— Sub-head 3305 (official journeys): ..... 500 000 FF

— Sub-head 3309 (Strasbourg Conference): ..... 500 000 FF

— Sub-head 3310 (other expenditure not specifically provided for in this vote): ..... 100 000 FF

— Sub-head 3312 (Europe prizes): .. 200 000 FF

The Assembly requests that the other sub-heads of the package be adjusted for inflation in 1992.

*
* *

Lastly, with regard to Vote IX of the Ordinary Budget, Head 9.2 (parliamentary activities), the Assembly requests the following increase in real terms:

— Sub-head 9201 (programme of interparliamentary co-operation): ..... 400 000 FF

II. Explanatory memorandum

by Mr PINI

I. The political and budgetary context

1. For the third year running the Council of Europe is at the centre of a unique political situation. In 1989, the declaration and resolution on the Council of Europe's future role in European construction were adopted by the Committee of Ministers on the Council's 40th anniversary. In these texts, the governments of the member states professed their faith in the Council of Europe's role and prospects. The Assembly, however, expressed regret that these undertakings and this

ves faites dans les trois domaines susmentionnés, il convient d'augmenter les crédits inscrits au présent article de 400 000 FF en termes réels.

*
* *

Observations

Outre les demandes formulées dans le chapitre 3.1 (Dépenses de personnel), l'Assemblée demande les augmentations suivantes en termes réels:

— article 3302 (dépenses de représentation, frais de déplacement et de séjour du Président de l'Assemblée): ..... 50 000 FF

— article 3303 (dépenses du Cabinet du Président de l'Assemblée): ..... 100 000 FF

— article 3304 (dépenses de représentation, frais de fonction et de déplacement des membres de l'Assemblée): ..... 200 000 FF

— article 3305 (frais de mission): .. 500 000 FF

— article 3309 (conférence de Strasbourg): ..... 500 000 FF

— article 3310 (autres dépenses non spécialement prévues au présent titre): .. 100 000 FF

— article 3312 (prix européens): ... 200 000 FF

Quant aux autres articles de l'enveloppe, l'Assemblée demande pour 1992 l'actualisation au titre de l'inflation.

*
* *

Enfin, pour ce qui concerne le titre IX du budget ordinaire, chapitre 9.2 (activités parlementaires), l'Assemblée demande les augmentations suivantes en termes réels:

— article 9201 (programme de coopération interparlementaire): ..... 400 000 FF

II. Exposé des motifs

par M. PINI

I. Le contexte politique et budgétaire

1. Pour la troisième année consécutive le Conseil de l'Europe se trouve au centre d'un contexte politique exceptionnel. En 1989, il s'agissait de la Déclaration et de la Résolution sur le rôle futur du Conseil de l'Europe dans la construction européenne, adoptées par le Comité des Ministres à l'occasion du 40e anniversaire de l'Organisation. Dans ces textes, les gouvernements des pays membres manifestaient leur foi dans le rôle et dans les perspectives du Conseil de l'Europe. L'Assemblée

act of faith were not backed by commensurate financial and budgetary commitments.

2. At the end of the special meeting of the Committee of Ministers held in Lisbon on 23 and 24 March 1990, the conclusions of the Chair contained a clearer commitment regarding the Council of Europe's resources and means. After departing from the practice of zero growth which had afflicted the Organisation's budget in the previous decade, the Committee of Ministers decided in the course of the financial year on a budget increase for the programme of assistance to the countries of Central and Eastern Europe.

3. The Charter adopted at the CSCE summit meeting in Paris (19-21 November 1990), which laid the foundations for new co-operation in Europe, recognised the Council of Europe's statutory mission and the importance of its role in the current European process.

4. The conclusions of the Chair of the extraordinary meeting of the Committee of Ministers of the Council of Europe held in Madrid on 21 February 1991 contain yet another profession of faith in the Organisation's future: "despite all these difficulties, the Council of Europe will resolutely pursue its policy of openness towards the countries of Central and Eastern Europe". After the accession of Hungary (in 1990) and the Czech and Slovak Federal Republic (21 February 1991), Poland will be able to join the Council of Europe once free legislative elections have been held, probably during 1991. Where Bulgaria is concerned, the Committee of Ministers has already submitted the membership application to the Parliamentary Assembly for an opinion. Even the briefest of looks at the development of the situation in the countries of Central and Eastern Europe leads one to agree with the following statement contained in the conclusions of the Chair: "the Council of Europe is the leading host organisation, in the context of the European family, for those countries of Central and Eastern Europe which have started to move towards democracy and the market economy".

5. It is from this angle that one must consider the explicit request made to the Deputies by the Ministers for Foreign Affairs: "to co-operate with the Secretary General in investigating without delay the present state of assistance and co-operation programmes for those countries, and to indicate the action which must be taken to adapt them to requirements, particularly regarding the training of civil servants, professional staff and teachers." This could not be more explicit: the Ministers' Deputies must adopt the necessary measures to enable the assistance and co-operation programme for the countries of Central and Eastern Europe to be as effective and useful as possible.

n'avait toutefois pas manqué de regretter que ces engagements et cet acte de foi n'aient pas été accompagnés d'un volet financier et budgétaire adéquat.

2. En mars 1990, les conclusions de la présidence du Comité des Ministres à l'issue de sa réunion spéciale qui s'est tenue à Lisbonne les 23 et 24 mars contenaient un engagement plus précis quant aux ressources et aux moyens du Conseil de l'Europe. Le Comité des Ministres, après s'être écarté de la pratique de la croissance zéro qui avait affligé le budget de l'Organisation au cours de la décennie écoulée, décida en cours d'exercice une rallonge budgétaire au profit du programme d'assistance aux pays de l'Europe centrale et de l'Est.

3. La charte adoptée lors du sommet CSCE de Paris (19-21 novembre 1990) — charte qui a jeté les bases d'une nouvelle coopération en Europe — a reconnu la mission statutaire du Conseil de l'Europe et l'importance de son rôle dans le processus européen actuel.

4. Les conclusions de la présidence de la réunion extraordinaire du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe — réunion qui s'est tenue à Madrid le 21 février 1991 — contiennent une fois de plus une attestation de foi en l'avenir de l'Organisation: «En dépit de toutes ces difficultés, le Conseil de l'Europe poursuivra résolument sa politique d'ouverture aux pays d'Europe centrale et orientale.» En effet, après l'adhésion de la Hongrie (en 1990) et de la République fédérative tchèque et slovaque (21 février 1991), la Pologne pourra devenir membre après la tenue d'élections législatives libres, vraisemblablement au cours de 1991. S'agissant de la Bulgarie, le Comité des Ministres a déjà soumis la demande d'adhésion à l'Assemblée parlementaire pour avis. L'examen, même le plus sommaire, de l'évolution de la situation dans les pays d'Europe centrale et de l'Est conduit à partager l'affirmation contenue dans les conclusions de la présidence selon laquelle «le Conseil de l'Europe constitue la première structure d'accueil au sein de la famille européenne pour les pays d'Europe centrale et orientale qui se sont engagés sur le chemin de la démocratie et de l'économie de marché».

5. C'est dans cette perspective qu'il faut considérer la demande explicite adressée aux Délégués par les ministres des Affaires étrangères: «Examiner sans tarder avec l'aide du Secrétaire Général l'état du programme d'assistance et de coopération avec ces pays (...), indiquer les mesures à prendre pour les adapter aux besoins à satisfaire, notamment en ce qui concerne la formation de fonctionnaires, de cadres et d'enseignants.» On ne pourrait être plus explicite: les Délégués des Ministres doivent adopter les mesures nécessaires pour permettre au programme d'assistance et de coopération avec les pays de l'Europe centrale et de l'Est d'être le plus efficace et le plus utile possible.

6. These statements by the Committee of Ministers followed the adoption of the budget for 1991. The increase of 11,45% in real terms and 18,56% in nominal terms represents an extremely significant result. If this increase is added to that of the previous year, the result is an increase in real terms of 18,46%, which roughly corresponds to the increase for the whole of the period from 1976 to 1989 (18,1%). I believe that the Committee of Ministers should be congratulated on its budgetary decisions provided this effort is not regarded as "exceptional" — as the reply to Opinions Nos. 151 and 152 might lead one to believe — but represents a fresh start for an Organisation which has an increasingly important role to play in the pan-European context.

II. The assembly's first priority: co-operation with Central and Eastern Europe and its contribution to the CSCE process

7. The conclusions of the Chair of the extraordinary meeting in Madrid contain only one direct reference to the work of the Assembly: "with regard to the CSCE's parliamentary dimension, we have expressed our hope that the meeting of representatives of the parliaments of the CSCE countries, which the Spanish Parliament is convening in Madrid on 2 and 3 April 1991 for the purpose of examining the shape of a future CSCE Assembly, will take full account of the Council of Europe Assembly's structures and experience." It was this passage from the conclusions which I took into account in preparing the proposals contained in this opinion. More generally, I am convinced that the Assembly's budgetary requests for 1991 were coupled with a well-designed practical plan for co-operation with the countries of Central and Eastern Europe. This plan remains valid. It is important both to improve it and to have sufficient resources to pursue it. It is with this in mind that I have set out in the next section the current projects aimed at giving realistic substance to the Assembly's co-operation with the legislative assemblies of the countries of Central and Eastern Europe.

8. When making proposals for the 1992 financial year, one should not forget that the Assembly's budget accounts for only 8,31% of the appropriations voted under the ordinary budget and that it increased in real terms by only 7,29% in 1991 as compared with 11,45% for the ordinary budget as a whole.

9. Special guest status and the relationships established on that basis make a valuable contribution to dialogue and co-operation in the field of pluralist democracy. Last year I mentioned a number of fields of study and action in which the Assembly might undertake specific projects. These fields were:

6. La prise de position du Comité des Ministres fait suite à l'adoption du budget pour l'exercice 1991. L'accroissement de 11,45% en termes réels et de 18,56% en termes nominaux constitue un résultat extrêmement important. Si l'on cumule cet accroissement avec celui de l'année dernière, on obtient une augmentation en termes réels de 18,46% qui correspond en gros à celle qu'a connue le Conseil de l'Europe au cours de la période allant de 1976 à 1989 (18,1%). Votre rapporteur estime qu'il convient de féliciter le Comité des Ministres pour ses décisions en matière budgétaire, à la condition que cet effort ne soit pas considéré comme «exceptionnel» — ainsi que la réponse aux Avis n^{os} 151 et 152 pourrait le faire croire — mais qu'il constitue un nouveau départ pour une organisation qui a un rôle de plus en plus important à jouer dans le contexte paneuropéen.

II. La priorité de l'Assemblée: la coopération avec les pays de l'Europe centrale et de l'Est et sa contribution au processus de la CSCE

7. Les conclusions de la présidence de la réunion extraordinaire de Madrid ne contiennent qu'une allusion directe aux travaux de l'Assemblée: «En ce qui concerne la dimension parlementaire de la CSCE, nous avons exprimé notre espoir que la réunion des représentants des parlements des pays participant à la CSCE qui se tiendra à Madrid les 2 et 3 avril 1991, à l'initiative du Parlement espagnol, et destinée à tracer les contours d'une future assemblée de la CSCE, prendra pleinement en compte les structures et l'expérience de l'Assemblée du Conseil de l'Europe.» C'est de ce passage des conclusions que j'ai tenu compte pour préparer les propositions du présent avis. Plus généralement, je suis convaincu que l'Assemblée avait assorti les demandes budgétaires pour 1991 d'un projet concret et bien élaboré en matière de coopération avec les pays de l'Europe centrale et de l'Est. Ce projet reste valable. Il s'agit, d'une part, de le perfectionner et, de l'autre, de le poursuivre en disposant des moyens adéquats. C'est dans cette perspective que je présente dans le chapitre suivant les projets en cours visant à doter d'un contenu concret la coopération de l'Assemblée avec les assemblées législatives des pays d'Europe centrale et de l'Est.

8. En formulant des propositions pour l'exercice 1992, il convient de ne pas oublier que le budget de l'Assemblée ne représente que 8,31% des crédits inscrits au budget ordinaire et que son augmentation en termes réels par rapport à 1990 n'a été que de 7,29% contre les 11,45% de l'ensemble du budget ordinaire.

9. Le statut d'invité spécial et les relations nouées sur cette base constituent une contribution précieuse au dialogue et à la coopération dans le domaine de la démocratie pluraliste. L'année dernière, j'avais indiqué un certain nombre de champs de réflexion et d'action où l'Assemblée pourrait mettre en œuvre des actions spécifiques. Il s'agit des domaines suivants:

— evolution towards democracy, democratic institutions and separation of powers;

— parliament's role in a democratic system, legislative power and parliamentary control;

— the role and functioning of political parties in a pluralist system (including their funding);

— electoral systems and the organisation of election campaigns under democratic regimes;

— the role and power of the media in democratic regimes;

— centralism, federalism and the distribution of powers;

— democracy and the voluntary sector.

III. Co-operation arrangements

10. The draft opinion also sets out to specify the ways in which the aforementioned goals might be pursued:

a. *Organisation of a debate on security and co-operation in Europe*

There is no need for me to draw attention here to the importance and undeniable success of the first debate on the CSCE held in September 1990. Another debate is due to be held in Helsinki in June 1991. The passage quoted above from the conclusions of the Chair of the Committee of Ministers shows the need to allocate the necessary funds for the organisation of a third two-day debate in 1992.

b. *Conference of European speakers and residents of parliament*

Since 1975, the presidents and speakers of the parliaments of the Council of Europe member states have met every two years in a different capital city. Since the Warsaw meeting in November 1988, the conference has been extended to include all the presidents and speakers of the European parliaments. The Council of Europe has been chosen to host the second enlarged conference, which will last two days and is scheduled for the second half of February 1992. The holding of this conference is further evidence of the role which our Assembly can play in the context of the CSCE process. It is a further reason for increasing Subhead 3105 of the budgetary package.

c. *Organisation of conferences*

Conferences represent a form of co-operation which is particularly useful for making the Council of Europe more widely known in the

— évolution vers la démocratie, institutions démocratiques et séparation des pouvoirs;

— rôle du parlement dans un système démocratique, pouvoir législatif et contrôle parlementaire;

— rôle et fonctionnement des partis politiques dans un système pluraliste (y inclus le financement des partis);

— systèmes électoraux et organisation des campagnes électorales en régime démocratique;

— rôle et pouvoir des médias dans les régimes démocratiques;

— centralisme, fédéralisme et répartition des pouvoirs;

— démocratie et vie associative.

III. Les modalités de la coopération

10. Le projet d'avis essaie également d'énoncer les modalités par lesquelles les buts cités pourront être poursuivis:

a. *Organisation d'un débat sur la sécurité et la coopération en Europe*

Il ne m'incombe pas ici de rappeler l'importance et le succès incontestable du premier débat sur la CSCE, qui s'est tenu en septembre 1990. Un nouveau débat est prévu à Helsinki en juin 1991. Le passage des conclusions de la présidence du Comité des Ministres que je viens de citer plus haut démontre la nécessité de prévoir les crédits nécessaires pour l'organisation d'un troisième débat de deux jours en 1992.

b. *Conférence européenne des présidents de parlement*

Depuis 1975, les présidents des parlements des pays membres du Conseil de l'Europe se réunissent tous les deux ans dans une capitale différente. Depuis la réunion de Varsovie en novembre 1988, la Conférence s'est élargie à tous les présidents des parlements européens. C'est dans ce contexte que le Conseil de l'Europe a été choisi pour accueillir la deuxième conférence élargie, qui durera deux jours et est prévue pour la deuxième moitié de février 1992. L'organisation de cette conférence témoigne également du rôle que notre Assemblée peut jouer dans le contexte du processus de la CSCE. Il s'agit d'une raison supplémentaire pour augmenter l'article 3105 de l'enveloppe budgétaire.

c. *Organisation de conférences*

Les conférences constituent une forme de coopération particulièrement utile pour faire connaître le Conseil de l'Europe dans les pays

countries of Central and Eastern Europe and launching new activities taking account of their specific needs. This year, the Parliamentary Assembly will be organising, *inter alia*, a conference in Budapest on the theme "Politics serving the citizens and citizens' participation in politics". In addition to parliaments, the media, academic circles and NGOs in both Eastern and Western Europe, the Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe has been invited to send representatives to the conference.

d. *Committee meetings in the countries of Central and Eastern Europe*

The budget increases granted by the Committee of Ministers for 1991 already enable the Assembly to hold a number of committee meetings in the countries of Central and Eastern Europe. The importance of these meetings in terms of their impact on parliaments and public opinion in those countries goes without saying. The Committee of Ministers should be asked to make an additional effort in 1992 which would enable more committees to hold a second non-Strasbourg or Paris meeting each year in a country of Central and Eastern Europe. The draft opinion contains proposals in this connection.

e. *Training of the staff of Central and East European assemblies*

Initial experience in this field shows that the Assembly could play a very useful role fitting perfectly into the pattern outlined by the Committee of Ministers at the extraordinary meeting in Madrid. A slight increase in the appropriations for this purpose under Vote IX (parliamentary activities — programme of interparliamentary co-operation) would enable the Assembly to intensify this programme.

f. *Training of young parliamentarians*

The same considerations apply to the programme for the training of young parliamentarians which the Assembly is in the process of implementing. The purpose of these courses is to enable young parliamentarians recently elected to the reconstituted parliaments of Central and Eastern Europe to engage in dialogue, acquire mutual knowledge and learn about democracy.

g. *Official journeys by members of the Assembly*

The number of reports necessitating visits to various countries of Central and Eastern Europe continues to grow. An increase in the number of

d'Europe centrale et de l'Est, et pour lancer de nouvelles activités tenant compte de leurs besoins spécifiques. Cette année, l'Assemblée parlementaire organisera, entre autres, une conférence à Budapest sur le thème : « La politique au service des citoyens et la participation des citoyens à la politique ». Outre les représentants des parlements, des médias, des milieux universitaires et des ONG de l'Est comme de l'Ouest, la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe est également invitée à se faire représenter à la conférence.

d. *Réunions de commissions dans les pays de l'Europe centrale et de l'Est*

Les augmentations budgétaires consenties par le Comité des Ministres pour l'exercice 1991 permettent d'ores et déjà à l'Assemblée de tenir un certain nombre de réunions de commissions dans les pays de l'Europe centrale et de l'Est. L'importance de ces réunions pour ce qui est de l'impact sur les parlements et l'opinion publique de ces pays n'est plus à démontrer. Il convient de demander, pour 1992, un effort supplémentaire de la part du Comité des Ministres, qui permettrait à un nombre plus important de commissions de tenir une deuxième réunion annuelle en dehors de Strasbourg ou Paris, dans un pays de l'Europe centrale et de l'Est. Le projet d'avis contient des propositions à cet égard.

e. *Formation du personnel des assemblées de l'Europe centrale et de l'Est*

Les premières expériences dans ce domaine indiquent que l'Assemblée pourrait jouer un rôle fort utile qui s'insère parfaitement dans le schéma tracé par le Comité des Ministres lors de la réunion extraordinaire de Madrid. Une légère augmentation des crédits inscrits à cette fin au titre IX (activités parlementaires — Programme de coopération interparlementaire) permettrait à l'Assemblée d'intensifier ce programme.

f. *Formation de jeunes parlementaires*

Les mêmes considérations que celles développées dans le paragraphe ci-dessus s'appliquent au programme de formation de jeunes parlementaires que l'Assemblée est en train de mettre en œuvre. Ces stages visent à permettre le dialogue, la connaissance réciproque et l'apprentissage de la démocratie par les jeunes parlementaires qui viennent d'être élus dans les parlements renouvelés des pays de l'Europe centrale et de l'Est.

g. *Missions des membres de l'Assemblée*

Le nombre de rapports nécessitant des déplacements dans les divers pays d'Europe centrale et de l'Est ne cesse de croître. Une augmenta-

official journeys by Rapporteurs accompanied by members of the Secretariat seems essential. Furthermore, members of the Assembly may be involved in visits by Council of Europe experts to certain countries of Central and Eastern Europe under the Demosthenes programme. For all these reasons, the Committee of Ministers should be asked to make an additional effort in this field.

h. *Strasbourg Conference and International Institute for Democracy*

Both the Strasbourg Conference and the activities of the International Institute for Democracy are at present closely related to the question of co-operation between the Parliamentary Assembly and the countries of Central and Eastern Europe. Both are excellent means of consolidating the links between these countries and all the democratic countries. The requests set out in the opinion — concerning both the financing of meetings planned in the interval between plenary conferences and the grant, in one form or another, to the International Institute for Democracy — are thus entirely consistent with the Assembly's priorities for 1992.

IV. The Assembly's other priorities

11. It is essential to strengthen the Assembly's human and material resources to enable it to pursue its goal of interparliamentary co-operation more effectively. The requests for the creation and upgrading of posts will therefore be important in 1992. The creation of three A2/A3 posts (committee secretaries) is necessitated by the accession of Hungary in 1990 and the accessions of the Czech and Slovak Federal Republic and (probably) Poland in 1991, for reasons which I have set out in detail in the draft opinion. It should be added that the Office of the Clerk has been experiencing staffing difficulties for a long time and that the creation of these three posts would enable the "major" Assembly committees to have two members of staff (one A4 and one A2/A3) at their disposal on a full-time basis. Furthermore, the Office of the Clerk will have to carry out a structural re-organisation, involving in particular the establishment of a central division to take responsibility for planning and administrative and financial management duties, which represent an increasing workload owing to the considerable expansion of activities. This central division should comprise at least one A5 post, one B5 post and one B3 post. The creation of the A5 and B5 posts in particular is becoming a matter of urgency and should take place in 1992. The former would be in charge of the central division and would carry out the management and co-ordination duties which I have

tion du nombre des missions des rapporteurs accompagnés de membres du Secrétariat paraît indispensable. Par ailleurs, les membres de l'Assemblée peuvent être associés à certaines missions d'experts du Conseil de l'Europe dans l'un ou l'autre Etat d'Europe centrale et de l'Est dans le cadre du programme Démosthène. Pour l'ensemble de ces raisons, il convient de demander au Comité des Ministres un effort supplémentaire dans ce domaine.

h. *Conférence de Strasbourg et Institut international de la démocratie*

Tant la Conférence de Strasbourg que les activités de l'Institut international de la démocratie sont à l'heure actuelle étroitement liées à la problématique de la coopération de l'Assemblée parlementaire avec les pays de l'Europe centrale et de l'Est. Dans les deux cas, il s'agit de moyens privilégiés pour affermir les liens entre ces pays et l'ensemble des pays démocratiques. C'est pourquoi les demandes contenues dans l'avis — demandes qui concernent aussi bien le financement des réunions prévues dans l'intervalle des conférences plénières que la subvention, sous une forme ou sous une autre, à l'Institut international de la démocratie — s'inscrivent dans le droit fil des priorités de l'Assemblée pour 1992.

IV. Les autres priorités de l'Assemblée

11. Le renforcement des ressources humaines et matérielles de l'Assemblée est essentiel pour lui permettre de mieux poursuivre son but en matière de coopération interparlementaire. C'est pour cette raison que les demandes de création et de reclassement de postes seront importantes pour 1992. La création de trois postes A2/A3 (secrétaires de commission) découle de l'adhésion de la Hongrie en 1990 et des adhésions de la République fédérative tchèque et slovaque et probablement de la Pologne en 1991, pour des raisons que j'expose de façon détaillée dans le projet d'avis. Il faut ajouter d'autre part que le Greffe connaît depuis longtemps déjà des difficultés en matière d'effectifs et que la création de ces trois postes permettrait aux «grandes» commissions de l'Assemblée de disposer de deux agents (un agent de grade A4 et un agent de grade A2/A3) à temps complet. En outre, le Greffe devra procéder à une restructuration, notamment par la création d'une division centrale qui puisse prendre en charge les tâches de planification et de gestion administratives et financières qui deviennent de plus en plus lourdes en raison de l'accroissement considérable des activités. Cette division centrale devrait consister au moins en un poste A5, un poste B5 et un poste B3. La création des postes A5 et B5, en particulier, devient urgente et devrait intervenir en 1992. Le premier serait chargé de diriger la division centrale et s'acquitterait des tâches de gestion et de coordination que je

just mentioned. Where the B5 post is concerned, it should be borne in mind that a large part of the Assembly's work consists in the organisation of conferences, colloquies and symposia. These have increased in number as interparliamentary co-operation with countries of Central and Eastern Europe has developed. It would be desirable if an administrative assistant of grade B5 were to take responsibility for all these activities and for preparation of the summer meetings and the Strasbourg Conference (plenary conference every four years and regional conferences in the intervals). Lastly, modernisation of the Assembly's computer and office automation equipment would continue to figure among the priorities.

V. Questions in abeyance

Several important questions are still in abeyance given that the Committee of Ministers does not yet seem ready to respond favourably to the Assembly's proposals. I shall mention three which strike me as being particularly important:

a. *A separate human rights budget*

In its Opinions Nos. 146 and 151 the Assembly advocated the creation of a separate human rights budget to finance the operation of the European Commission and Court of Human Rights. Paragraph 4, *g.* i. of Opinion No. 151 reads as follows:

"The Assembly reiterates the requests already made in the past, namely:

i. regrouping in a special budget, subsidiary to the general budget of the Organisation, all expenditure related to the activities of the bodies set up under the European Convention on Human Rights".

In its reply to Opinions Nos. 151 and 152 of the Assembly, the Committee of Ministers said that "the Deputies' Rapporteur Group on administrative questions has considered this matter and thought it better, in particular on practical grounds, to defer a decision on the question until the new human rights building has come into use".

b. *The European Civil Service*

There has been no progress on this question, which the Assembly has raised on several occasions in its recommendations and opinions. Furthermore, the adoption by the Ministers' Deputies of a draft reform of the co-ordination system — contrary to the wish expressed by the Assembly in its Recommendation 1102 (1989), which is still

viens d'évoquer. Quant au poste B5, il faut partir de la considération qu'une partie importante des activités de l'Assemblée consiste en l'organisation de conférences, colloques et symposiums. Le nombre de ces derniers s'est notamment accru avec le développement de la coopération interparlementaire avec les pays d'Europe centrale et de l'Est. Il serait souhaitable qu'un agent administratif de grade B5 prenne en charge l'ensemble de ces manifestations, tout comme la préparation des réunions d'été et de la Conférence de Strasbourg (conférence plénière tous les quatre ans et conférences régionales dans l'intervalle). Enfin, la modernisation de l'équipement informatique et bureautique de l'Assemblée continuerait à figurer parmi ces priorités.

V. Les dossiers en suspens

Plusieurs dossiers importants restent en suspens, dans la mesure où le Comité des Ministres ne semble pas encore prêt à donner une réponse favorable aux propositions de l'Assemblée. J'en mentionnerai trois qui me semblent particulièrement importants:

a. *Un budget séparé pour les Droits de l'Homme*

Dans ses Avis nos 146 et 151, l'Assemblée avait plaidé en faveur de la création d'un budget séparé pour les Droits de l'Homme, budget destiné à financer le fonctionnement de la Commission et de la Cour européennes des Droits de l'Homme. A cet égard, l'article 4.*g.*i stipulait:

«L'Assemblée réitère enfin les demandes déjà formulées dans le passé, visant:

i. à réunir dans un budget spécial annexe au budget général de l'Organisation l'ensemble des dépenses liées aux activités des organes de la Convention européenne des Droits de l'Homme.»

Dans sa réponse aux Avis nos 151 et 152 de l'Assemblée, le Comité des Ministres a affirmé que «le groupe de rapporteurs des délégués sur les questions administratives s'est penché sur cette question et a estimé préférable, notamment pour des raisons d'ordre pratique, d'attendre la mise en service du nouveau bâtiment des droits de l'homme avant de se prononcer à ce sujet».

b. *La fonction publique européenne*

Ce dossier — évoqué à maintes reprises par l'Assemblée dans ses recommandations et dans ses avis — ne connaît aucun progrès. En outre, l'adoption par les Délégués des Ministres d'un projet de réforme de la coordination, contrairement au vœu exprimé par l'Assemblée dans sa Recommandation 1102 (1989) — qui reste sans

awaiting a reply — represents a very serious threat of a retreat from the goals pursued by the Assembly in this field.

c. *The Council of Europe's information policy*

This question should be kept under review. While it is true that the Assembly closely follows the deliberations on this subject in the Committee of Ministers, through its Committee on Parliamentary and Public Relations, it may be useful, in the context of the Assembly's two opinions on budgetary matters, to re-assert the Assembly's interest in the use of appropriate means to ensure that information concerning the Council of Europe has a wider impact on European public opinion.

In conclusion, I must express my deep dissatisfaction and register a firm protest over the way the Committee of Ministers has handled the three issues mentioned above. The explanations given by the Ministers' Deputies on the question of the separate human rights budget are unconvincing, while the silence on the other two questions is very disappointing.

Reporting committee: Committee on the Budget and the Intergovernmental Work Programme.

Budgetary implications for the Assembly: the Assembly requests from the Committee of Ministers an increase in its appropriations in real terms of 1 745 000 FF for staff expenses; 1 650 000 FF for equipment and other operational expenditure (budgetary package); and 400 000 FF under Vote IX (contacts and co-operation with the countries of Central and Eastern Europe) for the implementation of the programme of interparliamentary co-operation with these countries.

Reference: standing mandate.

Draft opinion unanimously adopted by the committee on 31 May 1991.

Members of the committee: MM. *Oehler (Chairman)*, Parisi *(Alternate)*, Mrs *Haglund (Alternate) (Vice-Chairmen)*, MM. Arnalds, Cox *(Alternate: Parry)*, *Eser*, Fahey, Mrs *Gjørv*, Mrs Haas-Berger, Mrs Hacklin, MM. Kollwelter, Maass, Manzolini, *Martínez*, Meimarakis, Monfils *(Alternate: Eicher)*, Mrs Persson, MM. *Pini*, Psaila Savona, Rowe *(Alternate: Speed)*, Sinesio, *Ludwig Steiner*, *Strimitzer*, Ternák, Thoft, Thyraud, Vara.

N.B. The names of members who took part in the vote are printed in italics.

See Opinion No. 158 (Standing Committee, 28 June 1991).

réponse à ce jour — constitue une menace très sérieuse de recul par rapport aux buts poursuivis par l'Assemblée dans ce domaine.

c. *La politique d'information du Conseil de l'Europe*

Ce point doit être gardé pour mémoire. S'il est vrai que l'Assemblée suit de près les délibérations du Comité des Ministres en la matière par le biais de sa commission des relations parlementaires et publiques, il peut être utile dans le cadre des deux avis de l'Assemblée en matière budgétaire de réaffirmer l'intérêt que cette dernière porte à la mise en œuvre de moyens appropriés visant à assurer une plus large diffusion de l'information relative au Conseil de l'Europe dans l'opinion publique européenne.

En conclusion, je tiens à exprimer mon vif mécontentement ainsi que ma ferme protestation pour le traitement réservé par le Comité des Ministres aux trois dossiers susmentionnés. En effet, les explications données par les Délégués des Ministres au sujet du budget séparé pour les Droits de l'Homme sont bien minces et le silence sur les deux autres dossiers bien décevant.

Commission chargée du rapport: commission du budget et du programme de travail intergouvernemental.

Implications budgétaires pour l'Assemblée: l'Assemblée demande au Comité des Ministres un accroissement de ses crédits en termes réels de 1 745 000 FF au titre des dépenses du personnel; de 1 650 000 FF au titre des dépenses de matériel et autres dépenses de fonctionnement (enveloppe budgétaire); de 400 000 FF sous le titre IX (contacts et coopération avec les pays d'Europe centrale et de l'Est) pour la mise en œuvre du programme de coopération interparlementaire avec ces pays.

Référence: mandat permanent.

Projet d'avis adopté à l'unanimité par la commission le 31 mai 1991.

Membres de la commission: MM. *Oehler (Président)*, Parisi *(Remplaçant)*, M^me^ *Haglund (Remplaçante) (Vice-Présidents)*, MM. Arnalds, Cox *(Remplaçant: Parry)*, *Eser*, Fahey, M^mes^ *Gjørv*, Haas-Berger, Hacklin, MM. Kollwelter, Maass, Manzolini, *Martínez*, Meimarakis, Monfils *(Remplaçant: Eicher)*, M^me^ Persson, MM. *Pini*, Psaila Savona, Rowe *(Remplaçant: Speed)*, Sinesio, *Ludwig Steiner*, *Strimitzer*, Ternák, Thoft, Thyraud, Vara.

N.B. Les noms des membres qui ont pris part au vote sont indiqués en italique.

Voir Avis n° 158 (Commission Permanente, 28 juin 1991).